



Mairie de Jougne



DÉPARTEMENT DU DOUBS

ARRONDISSEMENT
DE PONTARLIER

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 13 décembre deux mille dix-sept à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Jougne, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence du Maire, Monsieur Denis POIX-DAUDE.

Étaient Présents : Denis POIX-DAUDE, Danièle BIESSE, Daniel GRAF, Isabelle ANDREZ arrivée à 8h35 au point 2, Jérôme CORDIER, Thierry LABRIET, Josette TAMBURINI, Luc VEROT, Marie-Pierre ROUDEAU, Michel MOREL, Marie-Christine POIX.

Excusés : Anne-Elisabeth SAUVAGE a donné procuration à Isabelle ANDREZ, Jean-François VEILLET a donné procuration à Michel MOREL.

Absents : Pascal DECHASSE, Maude THIERRY

Secrétaire de Séance : Jérôme CORDIER

Pas d'observations sur le compte-rendu de la séance du 8 novembre 2017.

Monsieur le Maire signale une erreur sur la convocation au point 10 : lire GAEC de la Fougère au lieu de GAEC des Estives

1/ RATIO D'AVANCEMENT DE GRADE

Conformément à l'article 49 de la loi N°84-53 du 26 janvier 1984, Madame BIESSE présente la nécessité de délibérer sur le taux permettant de déterminer le pourcentage de fonctionnaire pouvant être promu.

Suite à la validation par le comité technique du taux de 100% d'avancement de grades pour tous les grades, celui-ci est proposé à l'avis de l'assemblée délibérante.

DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE

2/ TAXE FORFAITAIRE ANNUELLE 2017 – CARRIERS FAIVRE-RAMPANT (arrivée de Madame Isabelle ANDREZ)

Monsieur le Maire propose que soit voté un tarif de location de terrain pour les carriers Faivre-Rampant.

Le coût sera de 1 000 € /ha et par an soit 4 000 € à partir du 01/01/2017 et ceci jusqu'à la publication de l'arrêté préfectoral portant sur les conditions d'exploitation de la carrière.

Ce taux est indépendant des m3 de matériaux vendus.

Monsieur Morel demande comment est suivi l'évolution de l'indice au m3, il s'agit de l'indice du coût de la production de granulats pour la construction et la viabilité intitulé GRA tel qu'il est publié par l'UNICEM (Union nationale des Industries de Carrières et matériaux de constructions)

Monsieur Labriet demande si les zones remblayées viennent en déduction, la réponse est négative.

DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE

3/ CONVENTION ORANGE – DISSIMULATION RESEAU RUE DE LA CACHEMAILLE

Daniel GRAF présente la convention proposée par ORANGE pour la mise en souterrain du réseau rue de la Cachemaille.

Cette convention est une formalité obligatoire

DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE



4/ GROUPEMENT DE COMMANDE COMMUNE DE JOUGNE/CCLMHD POUR TRAVAUX ELF

Afin de regrouper les travaux de voirie, d'eau potable et d'assainissement sur le projet d'Entre les Fourgs, Monsieur le Maire propose que soit établie une convention entre la commune de Jougne et la CCLMHD. Cette convention permettra la passation des marchés publics.

DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE

5/ CONSTITUTION DE LA CAO - GROUPEMENT DE COMMANDES – COMMUNE DE JOUGNE/ CCLMDH

Monsieur le maire propose que 3 délégués communautaires soit désignés pour participer à la commission d'appels d'offres soit :

Danièle BIESSE, Isabelle ANDREZ, Denis POIX-DAUDE

ABSENCES : 3

DELIBERATION VOTEE A LA MAJORITE

6/ PRESENTATION DES TRAVAUX D'ENTRE LES FOURGS – TRANCHE 1 ET TRANCHE 2

Daniel GRAF présente le projet des travaux d'Entre les Fourgs, il souligne les particularités soit :

- Il n'existera plus de stationnement devant le bâtiment de la PEP,
- Le grand parking aura 3 entrées/sorties (dont 2 de 12 M et 1 de 8 M),
- La petite ruelle derrière la chapelle sera piétonne,
- Sur la place des Cloutiers, la parcelle 48 appartenant à Monsieur Bôle pourrait être achetée par la commune pour permettre un meilleur aménagement de la fontaine.

Montant total : 461 636 € HT hors travaux électriques Syded.

La maîtrise d'œuvre est assurée par l'entreprise BEJ.

Les appels d'offres pourront être lancés afin que les travaux puissent débuter au printemps 2018

Un dossier de demande de subvention DETR sera déposée.

DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE

7/ PRESENTATION DES TRAVAUX DE PROTECTION DU CAPTAGE DE LA SOURCE DES BONNES EAUX

Daniel GRAF précise que les travaux de protection du captage concernent aussi la source du Mont D'or.

Il est prévu une barrière avec grillage rigide.

Montant total : 101 975 €

La maîtrise est assurée par l'entreprise BEJ

Les appels d'offre seront lancés afin que les travaux puissent débuter au printemps 2018.

Un dossier de demande de subvention DETR sera déposée.

DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE

8/ REATTRIBUTION D'UN LOT AU LOTISSEMENT LA FOUGERE

Jérôme CORDIER rappelle que suite au désistement de Madame MOREL Dominique date du 23 octobre 2017, il est proposé de réattribuer le lot au profit de Monsieur Grégory Manchon, (personne figurant sur la liste d'attente des demandes de terrain)

Afin d'assurer la fermeté de l'offre, un acompte de 10% sur le prix de la parcelle sera demandé.

Prix de la parcelle 49 440 € HT (59 328 € TTC) parcelle de 412 M² - parcelle AB 408.

DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE

9/ PRESENTATION DES TRAVAUX DE CREATION DU CHEMIN DU COMMUNAL

Daniel GRAF présente le projet de création du chemin qui raccorde la route de la Joux vers l'entrée de la carrière à la route de la Fougère pour éviter le passage des grumiers dans la rue du Baland.

Une convention a été signée entre la commune et Mesdames PARRIAUX, convention qui consiste à compenser les contraintes d'exploitation liées à cette réalisation en proposant d'amener le réseau d'eau potable jusqu'à la loge construite au bas de la parcelle E.251

Le coût des travaux du chemin : 45 250 € HT

La maîtrise d'œuvre est assurée par le cabinet BEJ.

DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE

10/ DEMANDE DU GAEC DE LA FOUGERE

La demande consiste à l'alimentation en eau de la loge derrière la carrière.

La commune a envoyé un courrier au GAEC de la Fougère pour lui demander des précisions sur le volume d'eau utilisé, mais à ce jour, la commune ne dispose pas de réponse officielle à ce jour.

Le coût des travaux serait de 28 465 € HT (hors surpresseur).

Monsieur Morel pense que ce serait une question d'équité de leur accorder.

Monsieur Verot fait remarquer qu'il s'agit d'un bien communal et que les frais pourraient être supportés par la commune.

Monsieur le Maire propose d'ajourner cette décision afin de réfléchir de façon plus globale à cette demande.

DECISION AJOURNEE

11/ ATTRIBUTION DE L'ANCIENNE USINE ZEDEL

Jérôme CORDIER présente le fait que Monsieur GRILLET se désiste au profit de M. JEANNERET

M. JEANNERET reprend seul l'achat de l'ancienne usine ZEDEL.

Suite aux différentes remarques des membres du conseil municipal sur la légalité de la démarche, Monsieur le maire propose de prendre conseil auprès d'un avocat

DECISION AJOURNEE

12/ MISE A DISPOSITION LOCAUX ANCIENNE CONSERVERIE GRESSET

Monsieur le Maire rappelle que les locaux loués à M. BERTIN-GUYON Mickaël et à la société TELESKI d'entre les Fourgs devaient être libérés au 31/12/2017.

Comme il était convenu, si cette mise à disposition devait se prolonger au-delà de cette date, un nouveau tarif serait proposé et ceci pour la période du 01/01/2018 au 30/06/2018 soit :

190 € par mois pour M. Mickaël BERTIN-GUYON,

50 € par mois pour la société TELESKI d'ELF.

DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE

13/ DEMANDE D'AIDE A L'AGENCE DE L'EAU POUR EQUIPEMENT PHYTO SANITAIRE ZERO PESTICIDE

Daniel GRAF explique la nécessité d'acheter une brosse métallique à mettre sur le tracteur et un désherbeur thermique afin de ne plus utiliser les produits dangereux.

Le montant des investissements est de 5 735 € HT.

L'aide de l'agence de l'eau pourrait se situer à hauteur de 50%.

DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE

INFORMATIONS DIVERSES

- **Décision de l'ordonnateur** – virement de chapitre à chapitre.

N°1 – Chapitre 022 – 35 000 au chapitre 011 article 60611 +15000, au chapitre 011 article 61521 + 20 000

N°2 - Chapitre 022 – 5 000 au chapitre 011 – 6226 + 5000

- **Coût des Travaux du Syded ELF** : 189 160 € dont 77 824 € pris en charge par le SYDED.

- **Lotissement les Perrières** – l'attribution des parcelles pourra se faire dès que la DP de division parcellaire pour 2 lots déposées au nom de la commune sera validée

- **Descente du Père Noël** – vendredi 22 décembre 2017 à 18 heures

- **Distribution des colis du Père Noël** – vendredi 15 décembre et samedi 16 décembre.

- **Projet Eolien /commune de Ballaigues** : Thierry Labriet informe l'assemblée qu'il a participé au conseil communal de Ballaigues. Une commission a été créée afin de recevoir les grandes parties prenantes du projet. Il propose que commune de Jougne devrait soit représentée à cette commission pour être entendue par rapport au projet éolien.

Pour information, la compensation pour la commune de Ballaigues est de 138 000/an

La séance est levée à 22h20

Mme POIX et M. MOREL sont partis à 22h15.

Fait à Jougne, le 13 décembre 2017

Le secrétaire de séance,

Le maire,

Jérôme CORDIER

Denis POIX-DAUDE

